



Agence retirant 1 bien de la vente pr cause d'erreur sur le prix

Par **Dvora**, le **02/08/2009** à **23:06**

Bonjour,
je vous explique ma situation, j'espère obtenir des réponses sur nos droits.

Voilà, nous avons vu sur le net une annonce pour un appartement dont le prix venait de baisser.

Prix de démarrage = X, prix lors de notre appel et de notre visite avec l'agent immobilier = X-25000 euros.

Nous avons de suite été très intéressés par ce bien immobilier et avons entamés un plan de financement auprès de notre banque.

Je rappelle l'agent immobilier en question 1 semaine après pour pouvoir entamer les négociations (offre d'achat transmise dès le lendemain de la visite).

A ma grande surprise, il m'annonce que son agence s'est trompé dans les calculs lors de la baisse du prix, et que le bien ne peut être vendu au prix annoncé (X-25000 euros). Il va même plus loin et me dit que ce bien immobilier, du fait de l'erreur commise, ne peut être vendu par son agence.

Durant notre discussion il me dit que le propriétaire remettrait sûrement son bien à la location s'ils n'ont pas trouvés d'accord sur le prix.

Pourriez-vous me dire si tout cela est légal?

Une agence a-t-elle le droit de retirer un bien de la vente sous prétexte qu'une erreur a été commise, ERREUR QU'ELLE A D'AILLEURS COMMISE?

Quels recours pouvons-nous avoir?
Avons-nous le droit de traiter directement avec le propriétaire?

Merci par avance des réponses qui seront données.